



PLAN DIRECTEUR DE L'EAU pour le bassin versant de la rivière Chaudière

Bilan de la mise en œuvre 2014-2022



ÉQUIPE DE RÉALISATION

Rédaction

Pauline Marquer, coordonnatrice des mandats et du Plan directeur de l'eau,
Anthony Boutin, technicien de la faune

Révision

Véronique Brochu, directrice générale
Émilie Sirois, chargée de projets en communication

Mise en page

Marine Gaumer, agente en communication numérique

Photo de couverture

© Jean-Marie Fecteau

RÉFÉRENCE

Comité de bassin de la rivière Chaudière (2022). *Plan directeur de l'eau pour le bassin versant de la rivière Chaudière : bilan de la mise en œuvre 2014-2022*, rapport, 47 pages.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	4
GLOSSAIRE	5
VIE DE LA TABLE DE CONCERTATION	7
1. LE COBARIC.....	8
2. CARTABLE DE L'ADMINISTRATEUR	10
3. LA CONCERTATION, LA MOBILISATION ET LE SUIVI DU PDE.....	12
4. LES OUTILS DE COMMUNICATIONS.....	14
MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE	16
5. LE COBARIC, MAÎTRE D'ŒUVRE DE PROJETS.....	18
6. BILAN DES ACTIONS	20
7. BILAN DES RÉALISATIONS.....	25
8. SYNTHÈSE PAR PROBLÉMATIQUE PRIORISÉE	35
9. PROBLÉMATIQUES DE DEMAIN ET PISTES DE TRAVAIL.....	43
ANNEXE 1 : FAIRE LE BILAN DU PDE - MÉTHODOLOGIE.....	45
ANNEXE 2 : LISTE DES MUNICIPALITÉS DU BASSIN VERSANT.....	46

MOT DU PRÉSIDENT

La pérennité de la ressource eau par la concertation et la participation des usagers de l'eau du territoire est ce autour de quoi a été construit le Plan directeur de l'eau (PDE) du COBARIC.

C'est pourquoi l'ensemble des actions inscrites au PDE visent à répondre à notre mission principale. Le dernier PDE du COBARIC, produit en 2014, est actuellement en cours de révision. Cette phase a été l'occasion pour nous de dresser un premier bilan de sa mise en œuvre.

L'intérêt de ce bilan était dans un premier temps de répondre à un livrable ministériel, mais surtout, pour nous, d'identifier nos points forts, et les éléments qu'il reste à améliorer en vue de la construction du prochain PDE.

Le PDE de demain se construira grâce aux enseignements tirés de la mise en œuvre du PDE actuel.

Ce bilan personnalisé a pour ambition de recenser l'ensemble des actions portées par nos acteurs depuis neuf ans et d'illustrer le niveau d'engagement des maîtres d'œuvre, partenaires techniques, partenaires financiers, bailleurs de fonds pour contribuer à un meilleur état de nos

ressources naturelles.

Depuis 9 ans, ce sont 35 objectifs qui sont poursuivis par nos acteurs, au travers de 131 actions et plus de 300 réalisations mises en œuvre par 250 acteurs! Nous progressons et faisons sans cesse des progrès en vue de combattre les problématiques identifiées sur le territoire.

C'est avec fierté que je vous présente ce premier bilan du PDE du COBARIC, qui relate l'engagement de nos acteurs à mettre en œuvre des actions pour protéger, conserver ou restaurer nos ressources et richesses naturelles.

Celui-ci sera au cœur des discussions des prochaines consultations autour des cinq problématiques prioritaires sur notre territoire pour la période 2024-2034 et alimentera assurément notre vision de notre future stratégie de mobilisation.

« Le PDE de demain se construira grâce aux apprentissages du bilan du PDE 2014-2022. »



A handwritten signature in blue ink that reads "Luc Proulx". The signature is fluid and cursive, written over a light blue background.

Luc Proulx
Président (par intérim)

GLOSSAIRE

Acteur de l'eau : Personne morale ou physique dont les activités et les intérêts ont une incidence sur les ressources en eau de la zone de gestion intégrée de l'eau concernée et qui possède une capacité d'agir sur le devenir des ressources en eau.

Mobilisation : Action de rassembler les acteurs dans une démarche de planification et de mise en œuvre d'actions qui, à terme, permettront d'atteindre les objectifs communs définis dans un Plan directeur de l'eau (PDE).

Objectif : Aspiration que les acteurs d'un territoire s'engagent à atteindre à un endroit et à un moment donné. Les objectifs servent à mesurer les résultats du PDE.

Orientation : Direction choisie par les acteurs de l'eau pour répondre aux grandes problématiques prioritaires sur le bassin versant de la rivière Chaudière. Elle découle d'une priorisation de problématiques et se traduit en objectifs.

Plan d'action : Document qui décrit les projets et les activités que les acteurs de l'eau prévoient mettre en œuvre. Ce plan est dynamique dans le temps et permet la flexibilité nécessaire afin d'assurer l'atteinte des objectifs du PDE.

Plan directeur de l'eau (PDE) : Planification territoriale stratégique élaborée par l'Organisme de bassin versant (OBV) selon un processus de concertation des acteurs de l'eau d'une Zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV).

Ce document présente les priorités définies par les acteurs de l'eau du territoire et les objectifs qu'ils souhaitent atteindre pour la conservation des ressources en eau afin de pérenniser les usages actuels et futurs. La portée territoriale du PDE est déterminée par la Loi sur l'eau et correspond aux limites de la ZGIEBV.

Priorisation des problématiques : L'OBV devait identifier au plus tard le 31 octobre 2019, 3 à 5 problématiques jugées prioritaires par les acteurs de l'eau de leur territoire, et ce, parmi une liste de 21 catégories de problématiques. Cette liste est validée et mise à jour par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, des forêts et des parcs.

Processus de concertation : Processus basé sur le dialogue entre les acteurs de l'eau, qui résulte en la construction collective d'orientations et d'objectifs communs envers les ressources en eau d'un territoire.

Réalisation : Terme employé par l'OBV pour indiquer les différentes étapes menant à l'accomplissement d'une action plus grande. Une réalisation peut être perçue comme une déclinaison opérationnelle de l'action mère. Une action peut comprendre plusieurs réalisations. Toutefois, une réalisation ne peut pas être associée à plus d'une action.

L'ensemble des affirmations faites dans ce document est basé sur les informations inscrites dans AGIRE au moment du bilan et selon la connaissance du COBARIC dans les actions et réalisations mises en œuvre sur son territoire. Ces données sont non exhaustives et reflètent notre état de connaissances au moment de la rédaction du bilan 2022 du PDE.

VIE DE LA TABLE DE CONCERTATION



LE COBARIC

VISION

Être l'organisme de référence, représentatif des usagers, pour la protection de la ressource eau sur le territoire du bassin versant de la rivière Chaudière.

MISSION

Organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière. Le COBARIC agit auprès des usagers de l'eau afin de favoriser la pérennité de la ressource, par la concertation et la participation.

MANDAT

Pour remplir sa mission, le COBARIC doit réaliser les mandats suivants :

- ▶ Élaborer et mettre à jour périodiquement un plan directeur de l'eau (PDE)
- ▶ Coordonner la mise en œuvre du PDE et en assurer le suivi
- ▶ Initier et réaliser, lorsque nécessaire, certaines actions du PDE
- ▶ Informer et sensibiliser de manière continue les acteurs de l'eau et la population du bassin versant à la protection de la ressource
- ▶ Participer à la réalisation du plan de gestion intégrée du Saint-Laurent
- ▶ Transmettre et développer les notions de partage et de responsabilité à l'égard de l'usage de l'eau

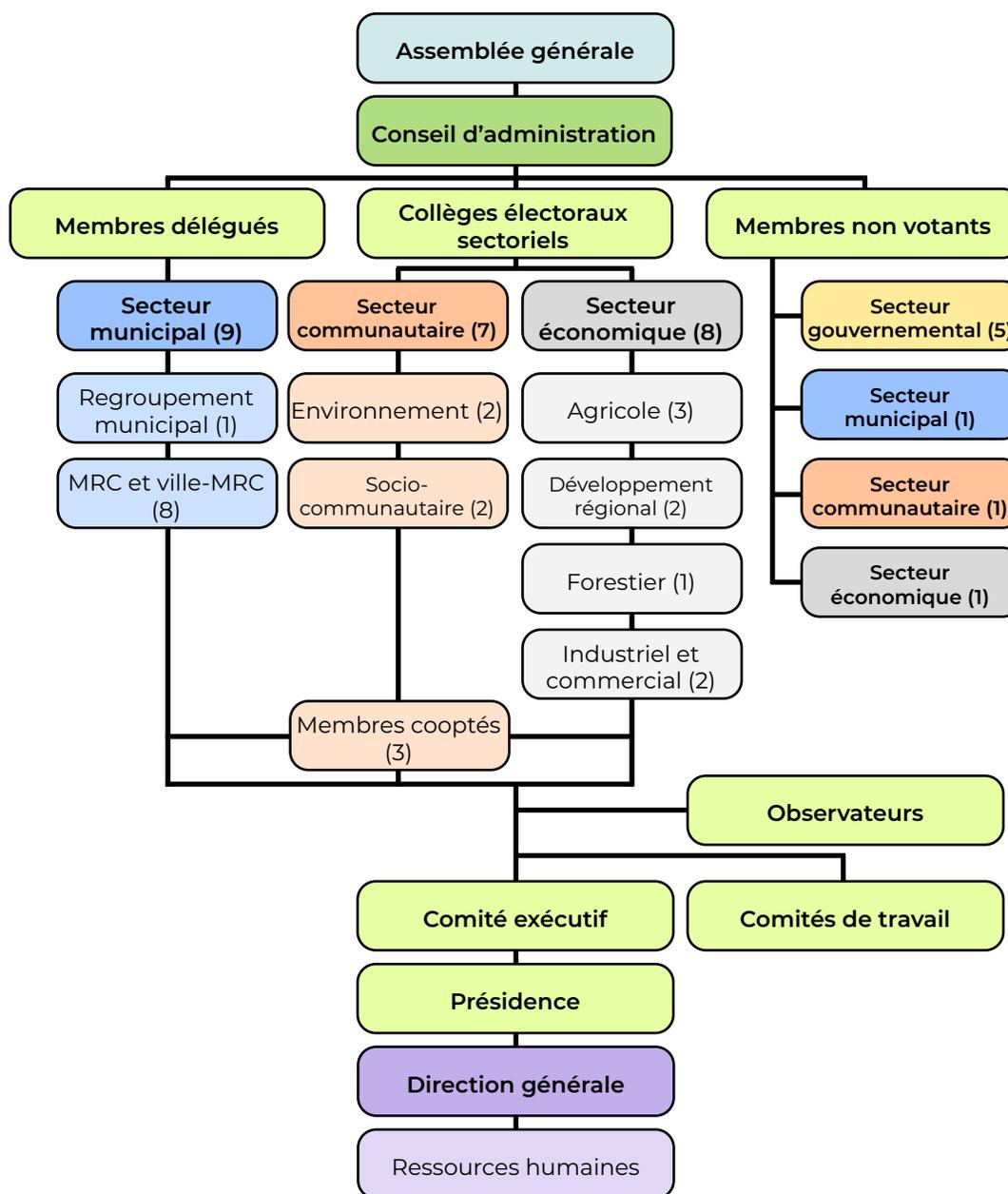
Le conseil d'administration du COBARIC représente l'instance de concertation au sein de laquelle tous les acteurs de l'eau du bassin versant sont représentés.

Le conseil compte 24 représentants provenant de trois secteurs (économique, communautaire et municipal). Au 31 octobre 2022, le COBARIC est présidé par monsieur Luc Proulx, président par interim, qui succède à monsieur Russell Gilbert, président du COBARIC durant 17 ans. Élu administrateur en 1997, monsieur Gilbert s'est impliqué au sein de l'organisme durant 28 ans.

Au 31 octobre 2022, deux postes sont vacants au sein du secteur communautaire, et un, au sein du secteur municipal.

Le COBARIC accueille également sept observateurs, dont des conseillers du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi que du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Présentement, des comités de travail ouverts à l'ensemble des représentants du COBARIC ainsi qu'à une poignée d'experts et de partenaires clés sont au cœur du processus de concertation en alimentant les travaux de révision et de mise en œuvre du PDE.





CARTABLE DE L'ADMINISTRATEUR

Le COBARIC met à disposition de ses administrateurs un cartable contenant les informations nécessaires à la compréhension et à l'administration de l'organisme. Le contenu de ce document est évolutif : un nouveau plan de communication ainsi qu'une stratégie de mobilisation seront ajoutés prochainement à la table des matières de ce cartable.

1. CONTEXTE

- 1.1 La loi sur l'eau et le cadre de référence
- 1.2 La gestion intégrée de l'eau par bassins versants

2. NOTRE BASSIN VERSANT

- 2.1 La carte du territoire
- 2.2 Liste des municipalités
- 2.3 Enjeux du Plan directeur de l'eau (PDE)
- 2.4 Problématiques prioritaires du Plan directeur de l'eau (PDE)
- 2.5 Plan d'action et échéancier annuel du PDE

3. CONSTITUTION

- 3.1 Historique
- 3.2 Lettres patentes
- 3.3 Règlements généraux
- 3.4 Mission et mandats du COBARIC

4. CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 4.1 Rôles et responsabilités des administrateurs
- 4.2 Structure organisationnelle du COBARIC
- 4.3 Composition des membres
- 4.4 Coordonnées
- 4.5 Calendrier des rencontres

5. COMITÉ EXÉCUTIF

- 5.1 Composition et mandats

6. ADMINISTRATION

- 6.1 Budget prévisionnel annuel adopté
- 6.2 Plan d'action annuel adopté
- 6.3 Convention statutaire en cours

7. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

- 7.1 Planification stratégique
- 7.2 Échéancier
- 7.3 Forces et faiblesses

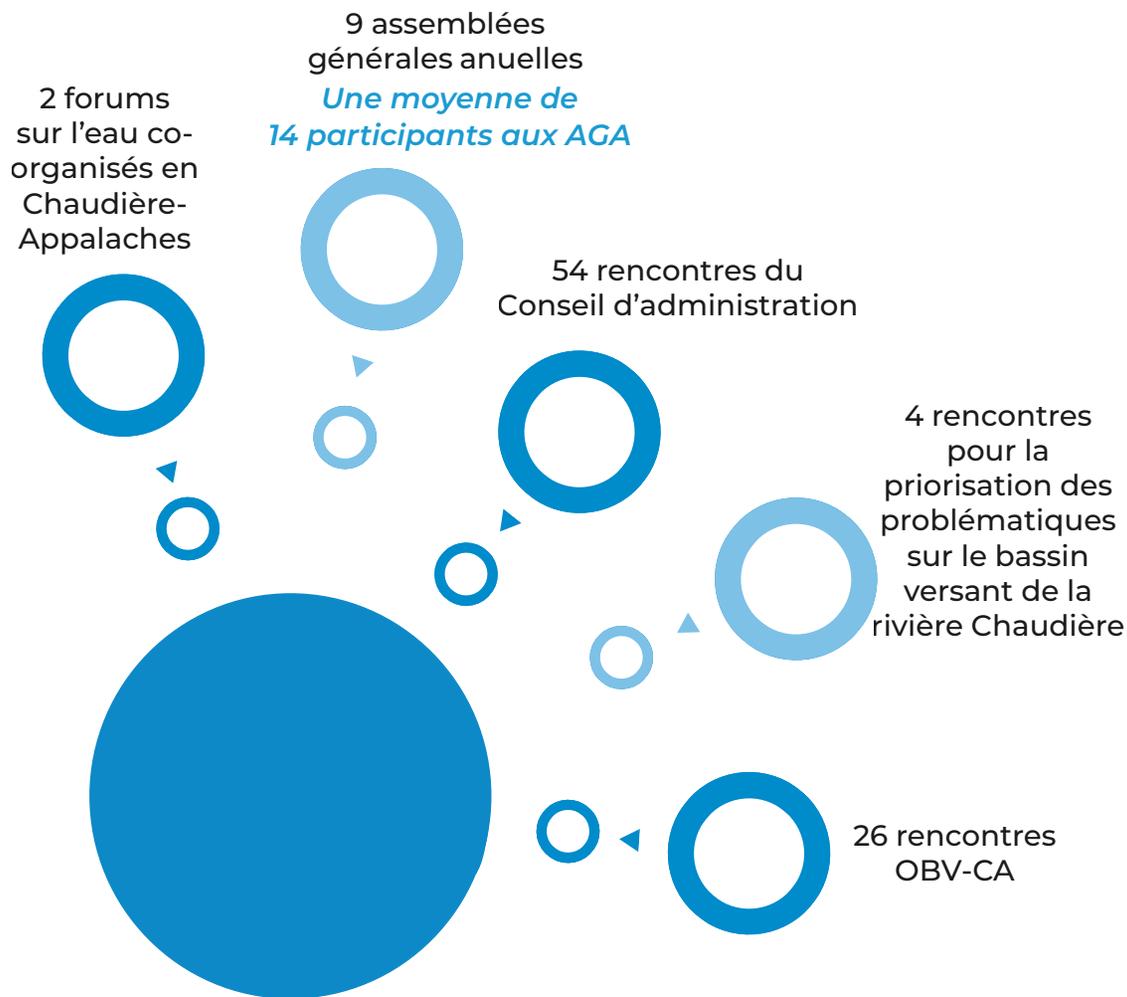
8. ACTIONS DES PARTENAIRES

- 8.1 Milieu municipal
- 8.2 Milieu forestier
- 8.3 Milieu agricole
- 8.4 Milieu environnemental
- 8.5 Associations riveraines
- 8.6 Citoyens



LA CONCERTATION, LA MOBILISATION ET LE SUIVI DU PDE

BILAN DES RENCONTRES ORGANISÉES DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU PDE.



En plus des réunions organisées dans le cadre de la mise en œuvre et de la révision du Plan directeur de l'eau (PDE), le COBARIC a été représenté, depuis 2014, dans de nombreux comités de pilotage ou groupes de travail différents, notamment :

- ▶ Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH)
- ▶ Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) Chaudière-Appalaches et Estrie
- ▶ Vision métropolitaine de l'eau de la Communauté métropolitaine de Québec
- ▶ Comité de lutte aux espèces exotiques envahissantes en Chaudière-Appalaches (CLEEECA)



LES OUTILS DE COMMUNICATIONS

LES COMMUNICATIONS EN BREF



Afin de tenir informé le plus grand nombre de citoyens et d'acteurs de l'eau du territoire, le COBARIC dispose de plusieurs outils de communications tels que :

- ▶ L'infolettre L'Eau Média, diffusée depuis 2007
- ▶ Le site web du COBARIC (créé en 2009) : <https://cobaric.qc.ca>
- ▶ La page Facebook du COBARIC, créée en 2016
- ▶ La page LinkedIn du COBARIC, créée en 2022

D'autres outils de communications ont aussi été produits par le COBARIC, dans le but d'informer les acteurs de l'eau de la mise en œuvre du PDE.

- ▶ Un parapost (roll-up)
- ▶ Des rapports annuels d'activité
- ▶ Un dépliant corporatif sur le COBARIC et ses activités

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

BILAN DES OBJECTIFS

35 OBJECTIFS

déterminés dans le PDE de 2014

131 ACTIONS

réalisées ou entamées depuis 2014

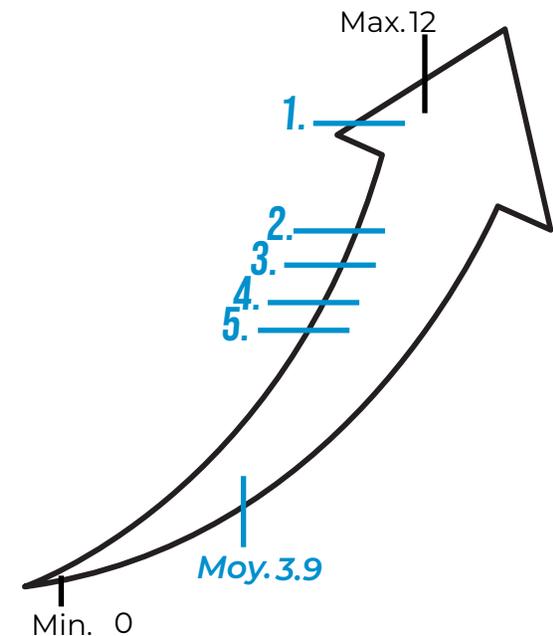
250 ACTEURS

se sont mobilisés depuis 2014

TOP 5 DES OBJECTIFS QUI COMPTENT LE PLUS D'ACTIONS

- 1.** FAIRE CONNAÎTRE les espèces exotiques envahissantes et ralentir leur propagation. (2.1.3) | 3 actions en 2014, 12 actions en 2022
 - 2.** RÉDUIRE l'incertitude liée aux contaminants. (2.3.1) | 1 action en 2014, 9 actions en 2022
 - 3.** RÉDUIRE l'apport en sédiments aux milieux hydriques et humides. (2.3.2) | 3 actions en 2014, 8 actions en 2022
 - 4.** FAIRE CONNAÎTRE les milieux aquatiques et riverains et les écosystèmes associés (2.1.2) | 5 actions en 2014, 7 actions en 2022
 - 5.** CONSERVER et protéger les milieux hydriques, humides et riverains de même que les écosystèmes qu'ils représentent (2.2.2) | 4 actions en 2014, 7 actions en 2022
- RALENTIR l'eau de drainage et l'écoulement de surface (3.1.1) | 5 actions en 2014, 7 actions en 2022
- SOUTENIR les organisations municipales dans l'élaboration, la mise en place et l'amélioration d'outils de mesures visant à réduire l'impact des inondations sur les biens et les personnes (3.2.3) | 0 action en 2014, 7 actions en 2022

Nombre d'actions entamées ou réalisées par objectif



COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE



LE COBARIC, MAÎTRE D'ŒUVRE DE PROJETS



PROJETS PHARES DONT LE COBARIC A ÉTÉ MAÎTRE D'ŒUVRE DEPUIS 2014

*Caractérisation
des sites de frai
potentiels du
doré jaune dans
6 tributaires de la
rivière Chaudière*

Valeur : 17 300 \$

*Projet-pilote de
lutte contre la
renouée du Japon
au Domaine
Taschereau - Parc
Nature*

Valeur : 27 000 \$

*Caractérisation des
problématiques de débits
de pointe et de sédiments
dans le bassin versant de
la rivière Samson*

Valeur : 15 000 \$

*Remise en état et
conservation de
l'habitat du lac
Mégantic et de son
bassin versant*

Valeur : 404 200 \$

*Analyse coûts-
avantages des
options d'adaptation
aux inondations et
aléas fluviaux du
bassin versant de la
rivière Chaudière*

Valeur : 216 000 \$

*Appropriation
citoyenne des
parcours canotables
de la rivière
Chaudière et de ses
tributaires*

Valeur : 46 400 \$

*Aménagements agroeni-
ronnementaux durables
intégrant des arbres et
des arbustes ou étant fa-
vorables à la biodiversité*

Valeur : 18 900 \$

*Documenter
les causes
du transport
sédimentaire et
des débits de
pointe dans les
cours d'eau du
bassin versant
de la rivière des
Fermes*

Valeur : 72 000 \$

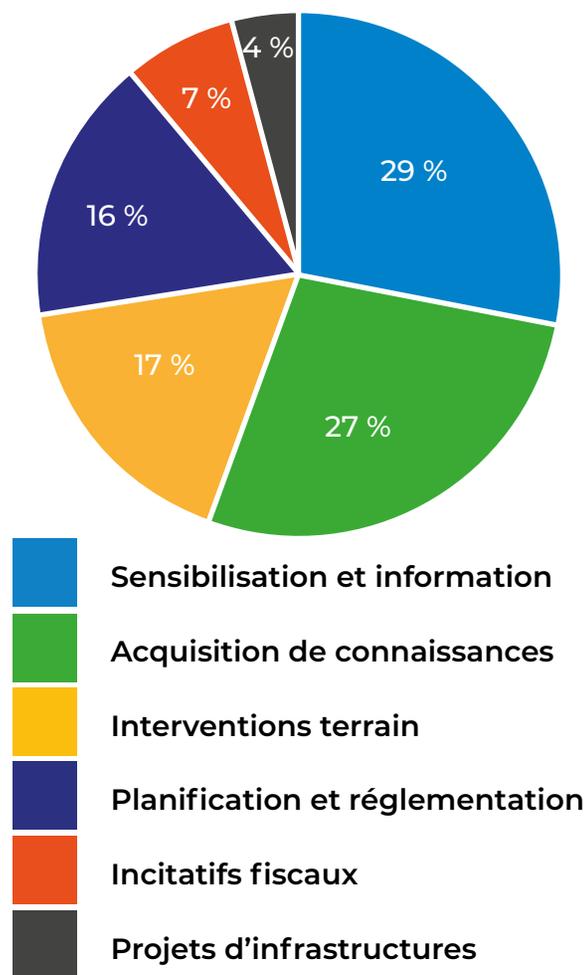


BILAN DES ACTIONS



BILAN DES ACTIONS

Répartition des actions selon leur type en 2022



Répartition des actions selon leur statut d'avancement

131

actions au total

75 %

d'actions en cours de réalisation

15 %

des actions sont terminés

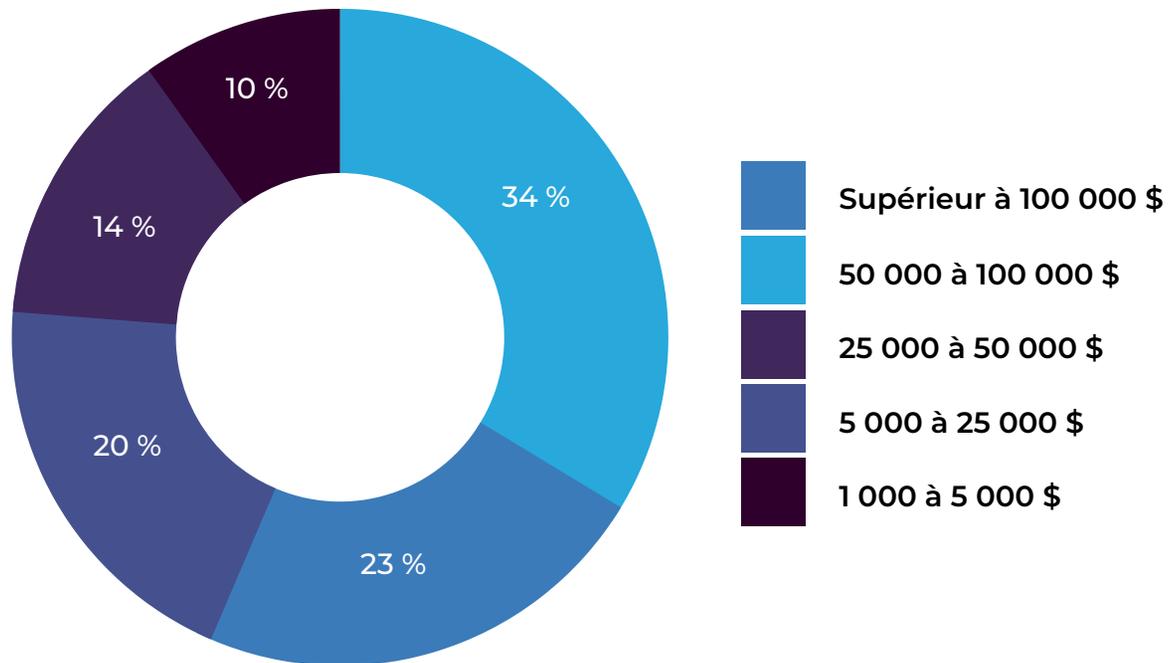
10 %

d'actions abandonnées

90 % des actions du PDE sont prises en charge par les acteurs du bassin versant.

BILAN DES ACTIONS

Répartition des actions par valeur estimée en 2022



BILAN DES ACTIONS

Évolution du nombre d'actions dans le PDE
entre 2014 et 2022

63 %

*pourcentage d'actions inscrites
dans AGIRE en 2022 qui étaient déjà
présentes dans le PDE en 2014*

48

*actions ont été inscrites au PDE
depuis 2014*

Plusieurs actions sans réalisations

26

*actions comptent
0 réalisation alors
que 13 actions
sur 26 ont été
abandonnées*

4

*nouvelles actions
pour lesquelles
aucune réalisation
n'a été inscrite
(à venir d'ici le
31 mars 2023)*

EXEMPLES D'ACTIONS SANS RÉALISATIONS

- « Appliquer des méthodes visant à ralentir la vitesse de l'eau dans les fossés dans la mesure du possible. »
- « Inclure les milieux humides de toutes tailles dans les schémas d'aménagement et de développement. »
- « Protéger les milieux humides de toutes les tailles afin de ralentir le débit des cours d'eau. »

BILAN DES ACTIONS

LES ÉLÉMENTS CLÉS À RETENIR

01

Moyens

.....
Plusieurs actions inscrites dans AGIRE sont en réalité des moyens d'actions et n'ont pas pu être prises en charge.

02

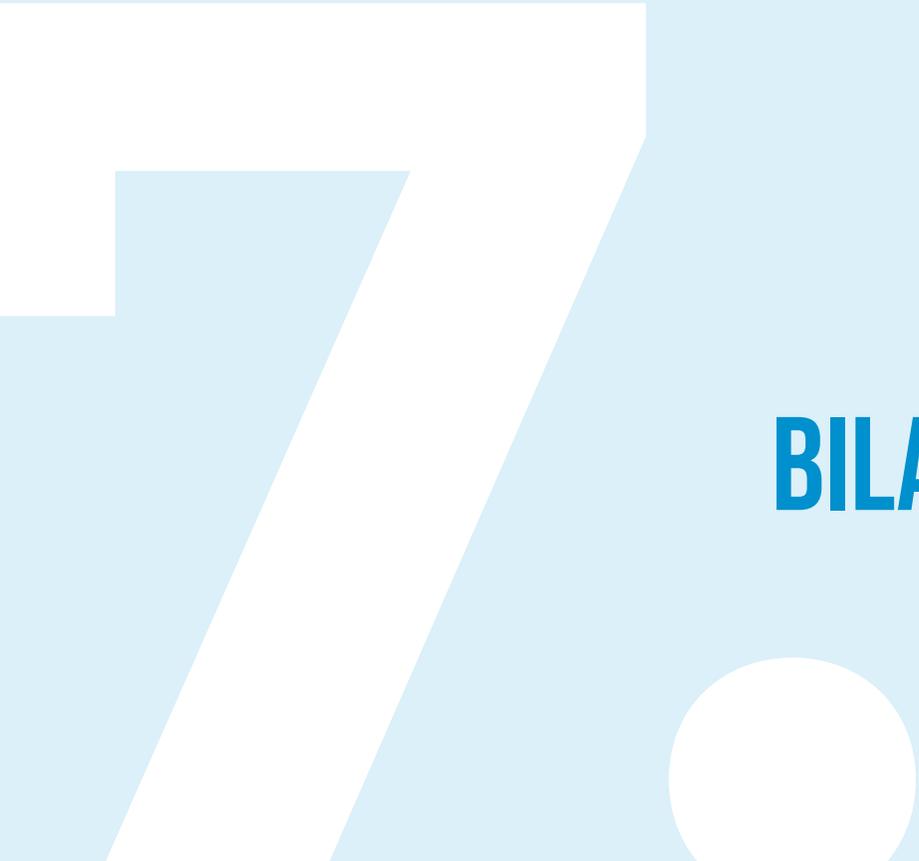
Portée

.....
Les actions inscrites dans le PDE doivent rester de la portée des acteurs du territoire.

03

Suivis

.....
Les actions prises en charge par les acteurs de l'eau doivent être connues et suivies afin d'assurer leur mise en œuvre.



BILAN DES RÉALISATIONS

BILAN DES RÉALISATIONS

314 RÉALISATIONS

84 réalisations en cours*

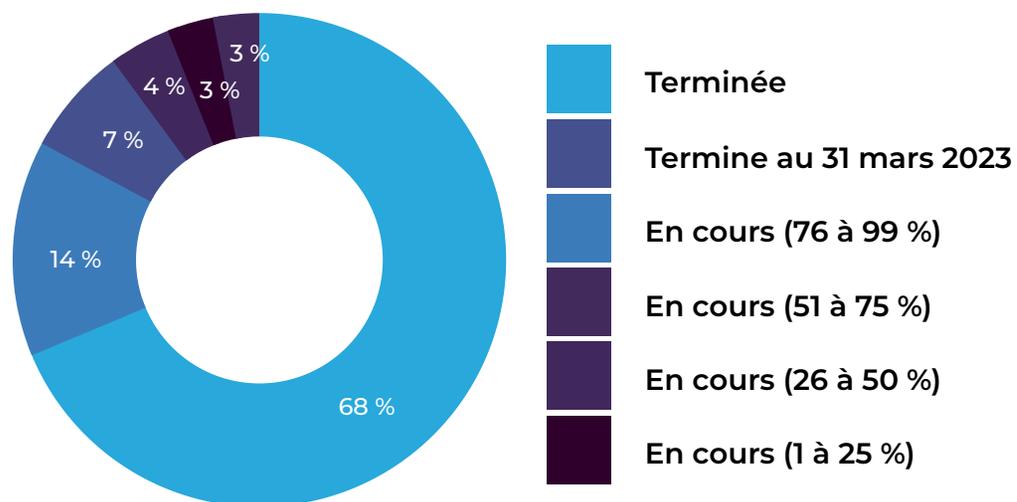


**dont 22 se terminent d'ici le 31 mars 2023.*

230 réalisations terminées

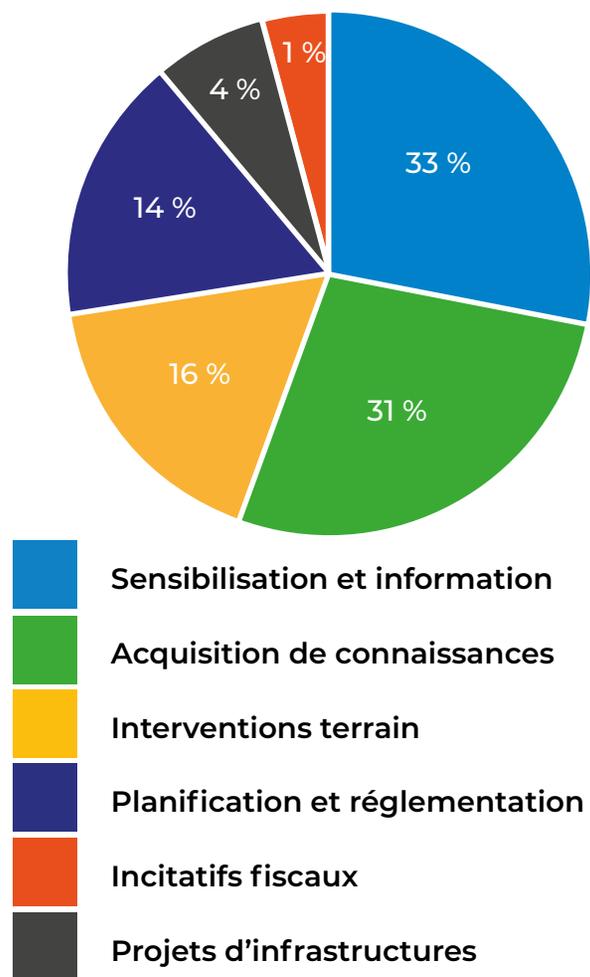


Répartition des réalisations selon leur statut d'avancement



BILAN DES RÉALISATIONS

Répartition des réalisations selon leur type

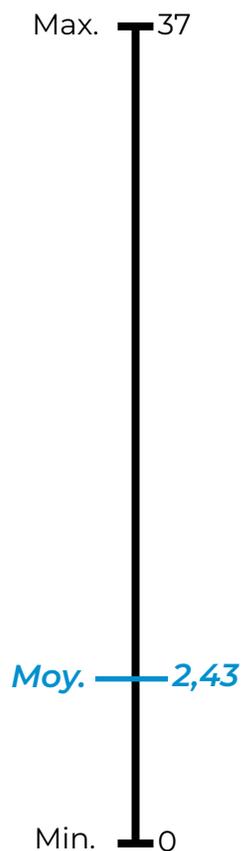


Sur un total de 314 réalisations, le bilan démontre une belle répartition de types de réalisations mises en œuvre sur le territoire. Aucune catégorie de réalisation n'apparaît dominante.

Les réalisations les plus mises en œuvre durant la période 2014-2022 du PDE relèvent des catégories (types) Sensibilisation et information (33 %) et Acquisition de connaissances (31 %).

BILAN DES RÉALISATIONS

Nombre de réalisations par action



TOP 5 DES ACTIONS QUI COMPTENT LE PLUS DE RÉALISATIONS

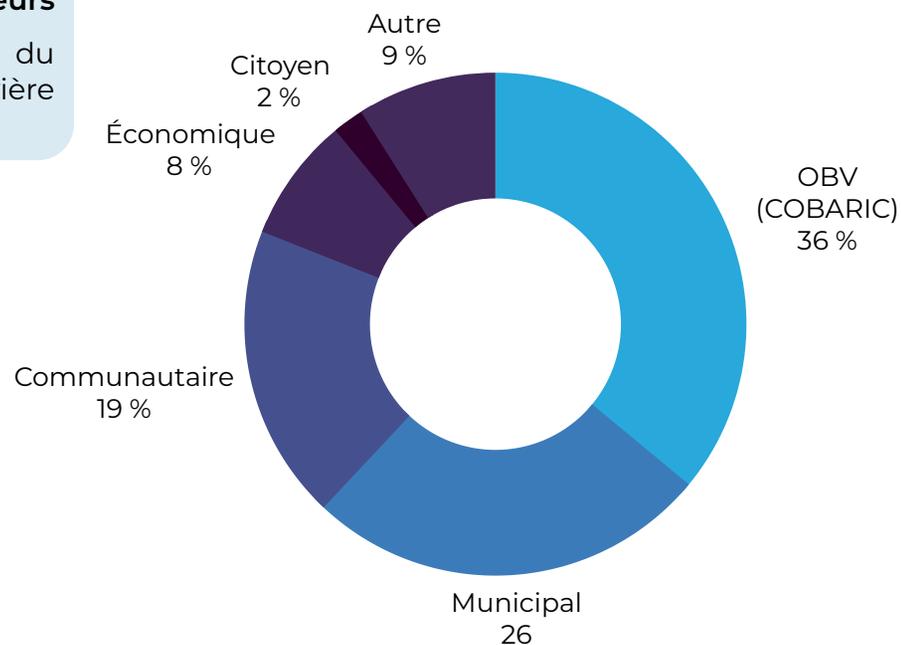
1. Encourager les projets de caractérisation et d'inventaire des milieux hydriques, humides (de toutes les tailles) et riverains et des écosystèmes associés (2.1.1.A) | **37 réalisations**
2. Sensibiliser les intervenants aux modes de propagations et aux impacts des espèces exotiques envahissantes et favoriser le développement de leur capacité à les identifier (2.1.3.A) | **16 réalisations**
3. Sensibiliser les acteurs de l'eau à l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant et aux problématiques et enjeux du bassin versant de la rivière Chaudière (4.1.1.A) | **11 réalisations**
4. Soutenir, participer à ou réaliser des projets de restauration de cours d'eau et/ou d'habitats aquatiques et/ou riverains (2.2.3.A) | **10 réalisations**
5. Encourager et soutenir des projets de gestion durable de l'eau de pluie en milieu urbain (3.1.1.A) | **10 réalisations**

BILAN DES RÉALISATIONS

TOP 5 DES RÉALISATIONS AYANT RASSEMBLÉ LE PLUS D'ACTEURS (TOUS SECTEURS CONFONDUS)

1. Lutte aux espèces exotiques envahissantes (berce du Caucase) | **22 acteurs**
2. Réalisation de corvées de nettoyage de cours d'eau | **22 acteurs**
3. Maintenance du Système de surveillance de la rivière Chaudière (SSRC) | **21 acteurs**
4. Réduction de l'apport en sédiments dans les fossés du bassin versant de la rivière des Fermes | **13 acteurs**
5. Documenter l'impact sur les écosystèmes du déversement d'hydrocarbures dans la rivière Chaudière | **13 acteurs**

Prise en charge des réalisations par secteur d'activité (AGIRE, 2022)



BILAN DES RÉALISATIONS

TOP 5 DES ACTEURS AYANT PRIS EN CHARGE LE PLUS DE RÉALISATIONS

MRC		Municipalités	
Granit	38 réalisations	Saint-Georges	11 réalisations
La Nouvelle-Beauce	32 réalisations	Sainte-Marie	10 réalisations
Beauce-Sartigan	29 réalisations	Beauceville	9 réalisations
Beauce-Centre	24 réalisations	Lac-Mégantic	8 réalisations
Ville de Lévis	14 réalisations	Lac-Poulin	8 réalisations

BILAN DES RÉALISATIONS

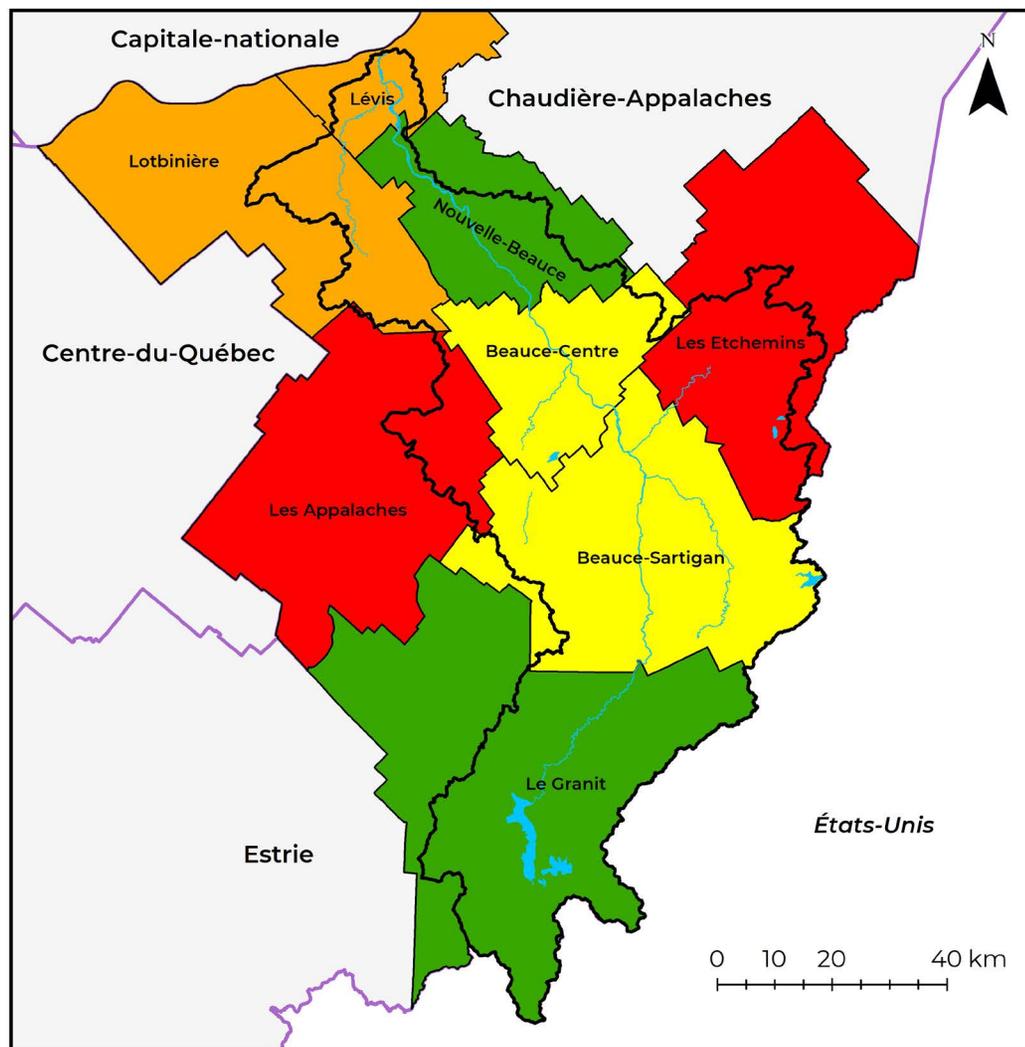
Carte : Nombre de réalisations mises en œuvre par les municipalités régionales de comté (MRC) entre 2014 et 2022.*

La MRC du Granit ainsi que la MRC de La Nouvelle-Beauce semblent être les plus proactives sur le territoire du COBARIC, en tant que maîtres d'œuvre.

La MRC des Appalaches et la MRC des Etchemins semblent être moins actives dans la mise en œuvre de réalisations et d'actions qui viennent contre les problématiques identifiées sur le territoire du COBARIC.

* Ces affirmations sont basées sur les informations inscrites dans AGIRE au moment du bilan et au meilleur des connaissances du COBARIC dans les actions et réalisations mises en œuvre sur son territoire jusqu'à ce jour. Ces données sont non exhaustives.

Engagement des acteurs à la mise en oeuvre du PDE par MRC (2014-2022)



Réalisations mises en oeuvre par MRC

- Plus de 30 réalisations
- 20 à 30 réalisations
- 10 à 20 réalisations
- 0 à 10 réalisations

Réalisation : COBARIC, Novembre 2022
Sources :
- (c) Gouvernement du Québec
- COBARIC



BILAN DES RÉALISATIONS

Carte : Nombre de réalisations mises en œuvre par les municipalités entre 2014 et 2022.*

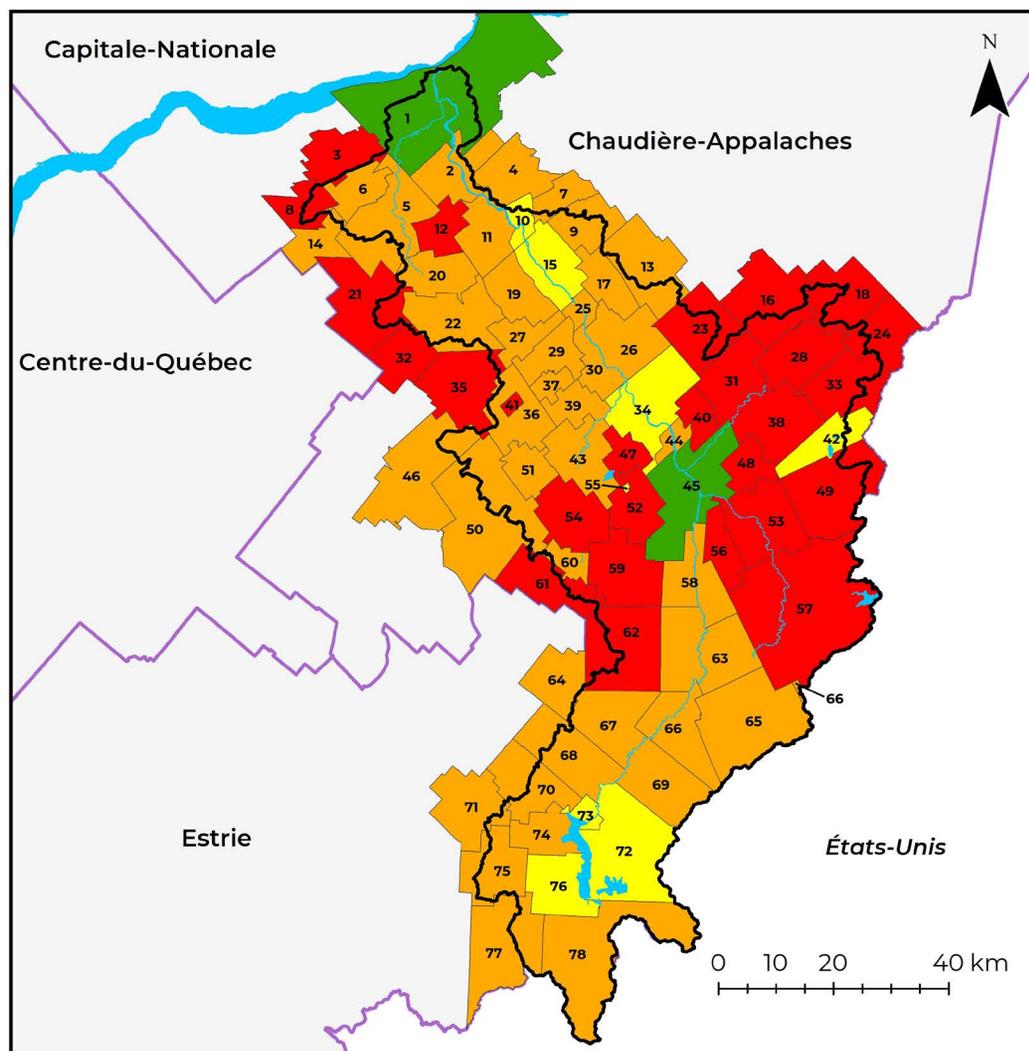
Les municipalités qui sont engagées dans le plus de réalisations mises en œuvre sur leur territoire sont la Ville de Lévis et la ville de Saint-Georges.

Hormis les municipalités des MRC des Appalaches et des Etchemins, les municipalités localisées dans le bassin de la rivière Beaurivage semblent moins engagées dans des actions.

Un suivi personnalisé de ces municipalités permettrait assurément d'avoir une meilleure connaissance des réalisations de ces dernières qui répondent aux objectifs fixés dans le PDE du COBARIC.

* Ces affirmations sont basées sur les informations inscrites dans AGIRE au moment du bilan et au meilleur des connaissances du COBARIC dans les actions et réalisations mises en œuvre sur son territoire jusqu'à ce jour. Ces données sont non exhaustives.

Engagement des acteurs municipaux à la mise en oeuvre du PDE (2014-2022)



Réalisations mises en oeuvre par municipalité

- plus de 10 réalisations
- 5 à 10 réalisations
- 1 à 5 réalisations
- 0 réalisation

Réalisation : COBARIC, Novembre 2022

Sources :

- (c) Gouvernement du Québec
- COBARIC



BILAN DES RÉALISATIONS

TOP 5 DES ACTEURS AYANT PRIS EN CHARGE LE PLUS DE RÉALISATIONS

Secteur économique

Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE)	6 réalisations
Fertior	6 réalisations
Fédération de l'UPA - Union des producteurs agricoles de la Chaudière-Appalaches	5 réalisations
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (ARFPC)	4 réalisations

Secteur communautaire

Fédération de la faune du Québec (FFQ)	28 réalisations
Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches	14 réalisations
Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants (RAPPEL)	10 réalisations
Bureau d'écologie appliquée (BEA)	9 réalisations
Association pour la protection du lac Mégantic et son bassin versant (APLM)	9 réalisations

BILAN DES RÉALISATIONS

LES ÉLÉMENTS CLÉS À RETENIR



Suivi des acteurs

01

Le suivi des acteurs devra être axé en priorité sur les secteurs qui semblent avoir moins pris en charge de réalisations (économique, communautaire).



Portée d'action

02

Le COBARIC devra travailler davantage avec ses MRC éloignées afin de couvrir l'ensemble du bassin versant de la rivière Chaudière.



Type de réalisations

04

Le prochain Plan directeur de l'eau devra être davantage orienté sur l'action et les interventions sur le terrain.



Accompagnement

03

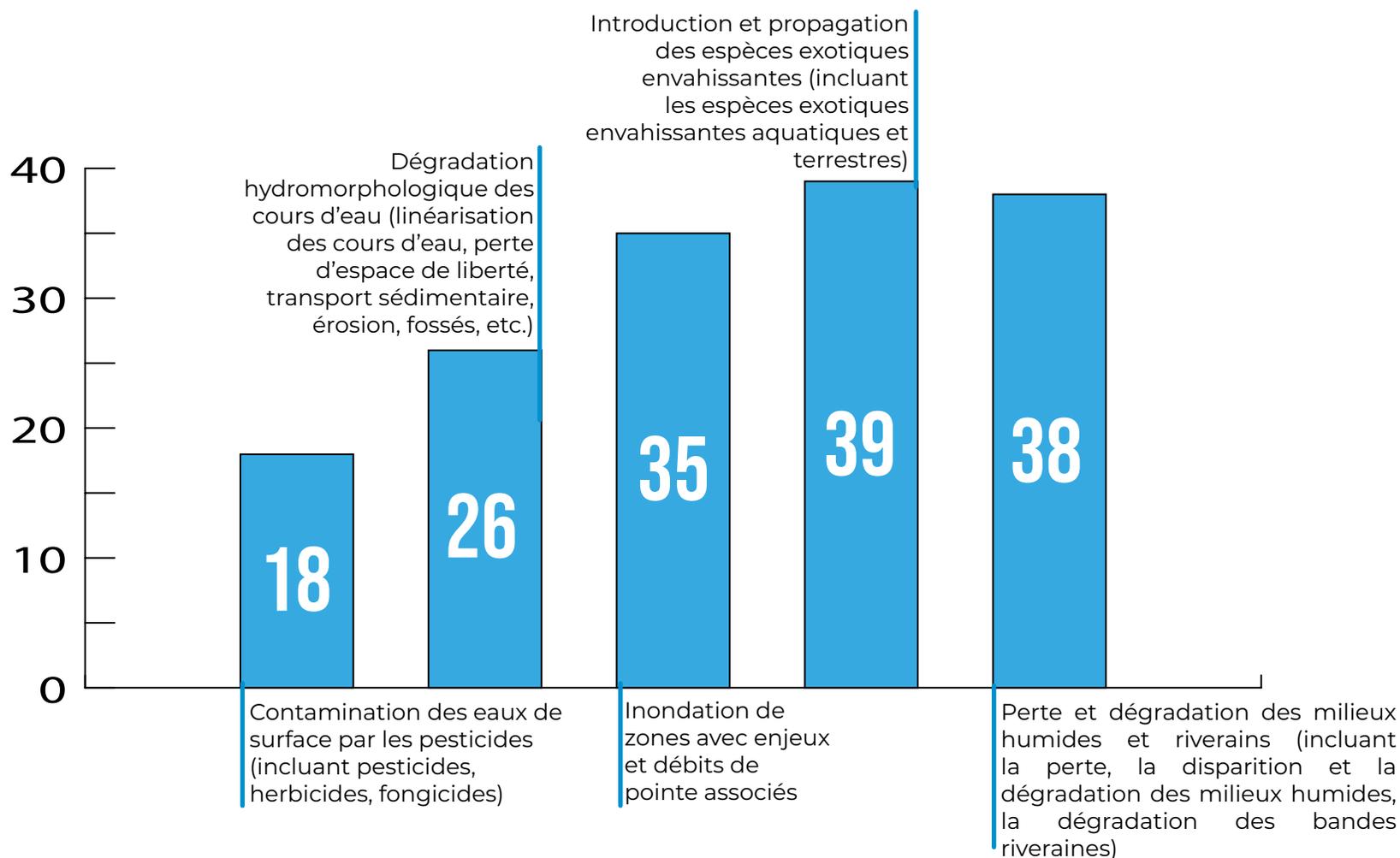
Le COBARIC devra mieux accompagner ses acteurs afin qu'ils prennent en charge et mettent en oeuvre plus de réalisations sur le territoire.



SYNTHÈSE PAR PROBLÉMATIQUE PRIORISÉE

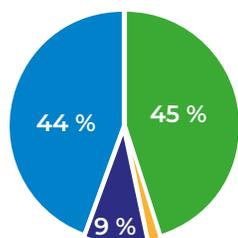
BILAN DES RÉALISATIONS

Nombre de réalisations par problématique priorisée



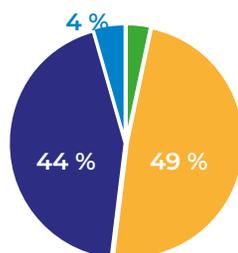
BILAN DES RÉALISATIONS

Répartition des coûts par type de réalisation par problématique priorisée



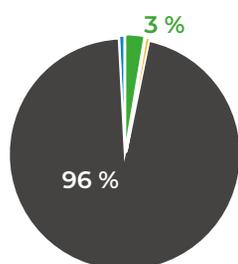
Contamination des eaux de surface par les pesticides (incluant pesticides, herbicides, fongicides)

Total investi : 553 948 \$



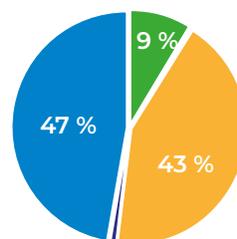
Dégradation hydromorphologique des cours d'eau (linéarisation des cours d'eau, perte d'espace de liberté, transport sédimentaire, érosion, fossés, etc.)

Total investi : 1 614 000 \$



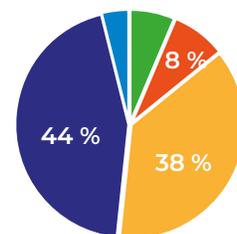
Inondation de zones avec enjeux et débits de pointe associés

Total investi : 9 532 044 \$



Introduction et propagation des espèces exotiques envahissantes (incluant les espèces exotiques envahissantes aquatiques et terrestres)

Total investi : 3 330 360 \$



Perte et dégradation des milieux humides et riverains (incluant la perte, la disparition et la dégradation des milieux humides, la dégradation des bandes riveraines)

Total investi : 2 470 707 \$

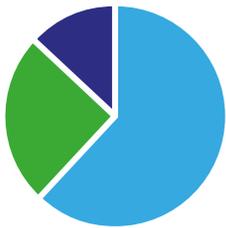


*Les montants présentés ci-dessus ne reflètent qu'un estimé des montants engagés. La valeur de certaines réalisations n'est pas connue et a été estimée selon le meilleur de nos connaissances.

CONTAMINATION DES EAUX DE SURFACE PAR LES PESTICIDES

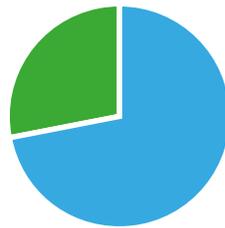
EN CHIFFRES - GESTION DE LA PROBLÉMATIQUE SUR LE TERRITOIRE DU COBARIC

Statut d'avancement des actions pour lutter contre la contamination des eaux de surface par les pesticides (AGIRE, 2022)



- 5** Actions en cours
- 2** Actions terminées
- 1** Action abandonnée

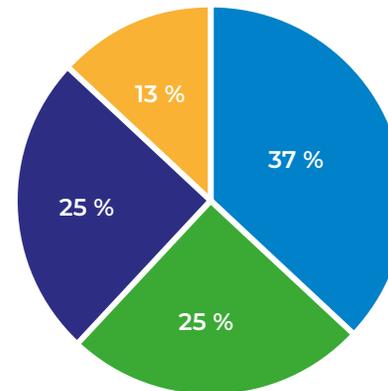
Statut d'avancement des réalisations* pour lutter contre la contamination des eaux de surface par les pesticides (AGIRE, 2022)



- 5** Réalisations en cours
- 13** Réalisations terminées

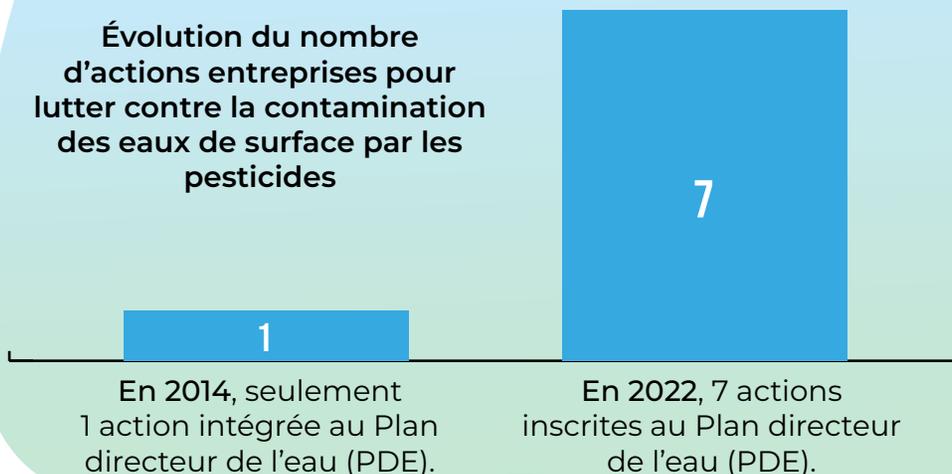
* Les réalisations permettent de compléter une action.

Répartition des actions pour lutter contre la contamination des eaux de surface par les pesticides selon leur type (AGIRE, 2022)



- Sensibilisation/Information**
3 actions | 9 réalisations
- Acquisition de connaissances**
2 actions | 3 réalisations
- Planification/Réglementation**
2 actions | 5 réalisations
- Intervention terrain**
1 action | 1 réalisation

Évolution du nombre d'actions entreprises pour lutter contre la contamination des eaux de surface par les pesticides



En 2014, seulement 1 action intégrée au Plan directeur de l'eau (PDE).

En 2022, 7 actions inscrites au Plan directeur de l'eau (PDE).

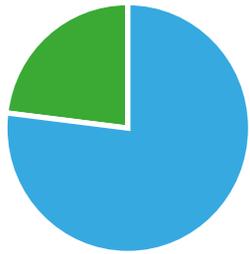
Réalisations « phares » :

- ▶ Démonstrations en champ et échanges sur la résistance des mauvaises herbes, dérive des pesticides, lutte intégrée et sécurité | *Fédération de l'UPA - Union des producteurs agricoles de la Chaudière-Appalaches, 2022-2023*
- ▶ Sensibilisation sur les bonnes pratiques entourant l'utilisation des pesticides dans le bassin versant de la rivière Beaurivage | *Bureau d'écologie appliquée (BEA), 2018-2019*
- ▶ Règlements municipaux sur le contrôle de l'utilisation des pesticides et des fertilisants | *Ville de Lac-Mégantic, municipalités de Marston, Piopolis et Sainte-Aurélie, 2008-2009*
- ▶ Modélisation du transport de polluants et pesticides (POPES) et application sur le bassin versant de la rivière Beaurivage | *Institut national de la recherche scientifique (INRS), 2008-2009*

DÉGRADATION HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

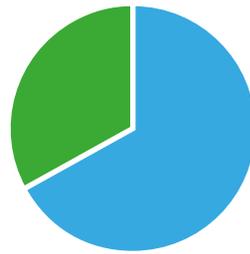
EN CHIFFRES - GESTION DE LA PROBLÉMATIQUE SUR LE TERRITOIRE DU COBARIC

Statut d'avancement des actions pour lutter contre la dégradation hydromorphologique des cours d'eau (AGIRE, 2022)



10 Actions en cours
3 Actions terminées

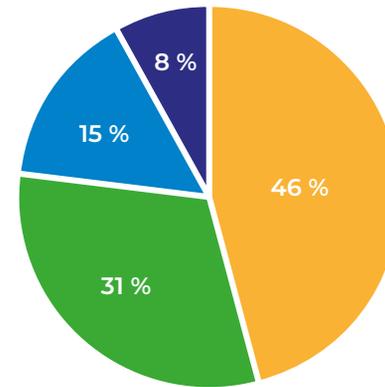
Statut d'avancement des réalisations* pour lutter contre la dégradation hydromorphologique des cours d'eau (AGIRE, 2022)



18 Réalisations en cours
8 Réalisations terminées

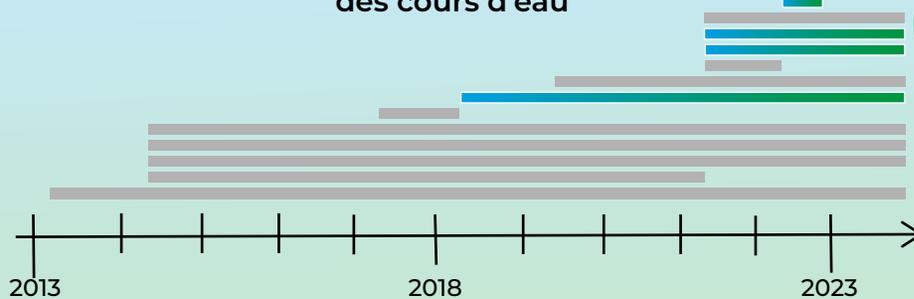
* Les réalisations permettent de compléter une action.

Répartition des actions pour lutter contre la dégradation hydromorphologique des cours d'eau selon leur type (AGIRE, 2022)



- Intervention terrain**
6 actions | 10 réalisations
- Acquisition de connaissances**
4 actions | 5 réalisations
- Sensibilisation/Information**
2 actions | 6 réalisations
- Planification/Réglementation**
1 action | 5 réalisations

Échéancier des actions entreprises à travers le temps pour lutter contre la dégradation hydromorphologique des cours d'eau



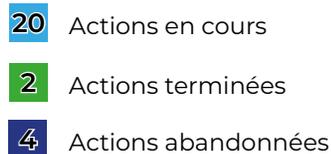
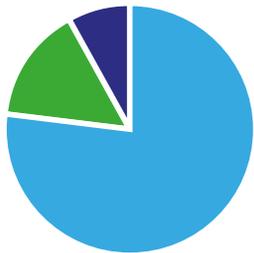
Réalisations « phares » :

- ▶ Caractérisation des problématiques de débits de pointe et de transport sédimentaire dans le bassin versant de la rivière Samson
Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), MRC du Granit, 2022
- ▶ Promouvoir les bonnes pratiques en matière de drainage forestier
Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), Association régionale des forêts privées de la Chaudière (ARFPC), 2021
- ▶ Projet pilote d'hydrogéomorphologie dans le bassin versant de la rivière Beurivage (actions concertées)
Bureau d'écologie appliquée (BEA), 2021
- ▶ Établir un portrait de l'état des chemins forestiers - Secteur Estrie
RAPPEL, 2018

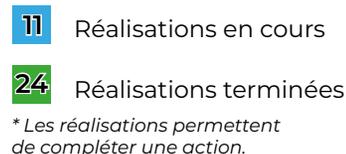
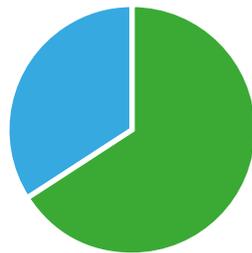
INONDATION DE ZONES AVEC ENJEUX ET DÉBITS DE POINTE ASSOCIÉS

EN CHIFFRES - GESTION DE LA PROBLÉMATIQUE SUR LE TERRITOIRE DU COBARIC

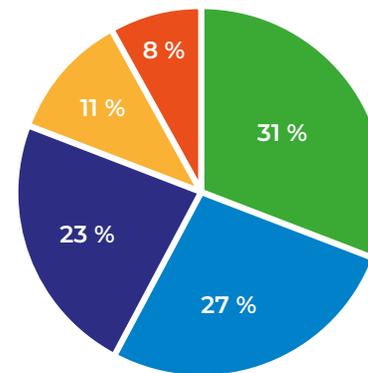
Statut d'avancement des actions pour lutter contre les inondations de zones avec enjeux (AGIRE, 2022)



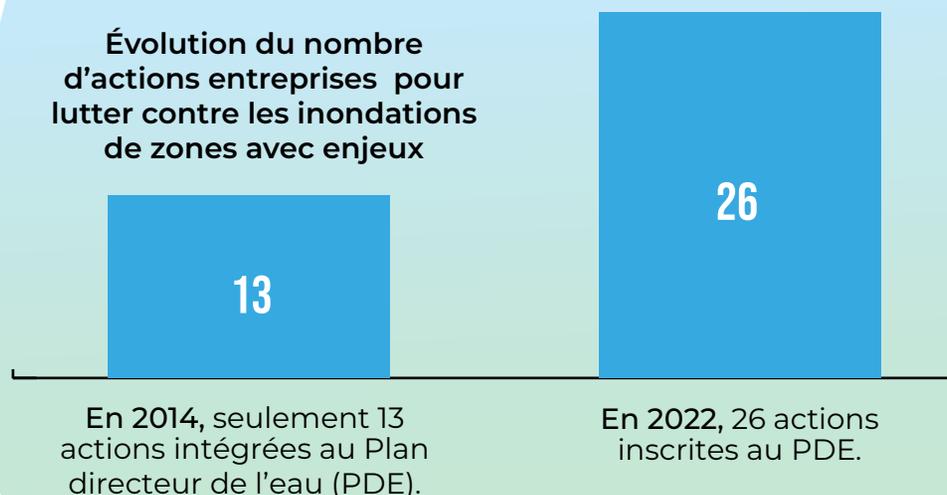
Statut d'avancement des réalisations* pour lutter contre les inondations de zones avec enjeux (AGIRE, 2022)



Répartition des actions pour lutter contre les inondations de zones avec enjeux selon leur type (AGIRE, 2022)



Évolution du nombre d'actions entreprises pour lutter contre les inondations de zones avec enjeux

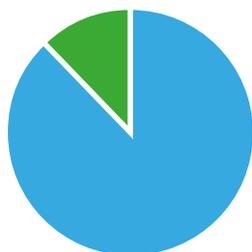


Réalisations « phares » :

- ▶ Plan concerté d'évaluation du rôle des milieux humides et hydriques pour la réduction des risques d'inondations en contexte de changements climatiques et proposition de stratégies d'adaptation pour la collectivité
Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), Ouranos, Université de Sherbrooke, 2017
- ▶ Guide d'information aux citoyennes et citoyens sur les risques liés aux inondations
Ville de Lévis, 2014
- ▶ Coordination du Système de surveillance de la rivière Chaudière (SSRC)
Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), 2013

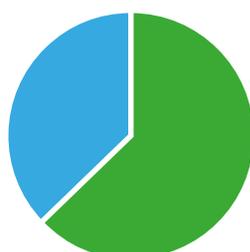
INTRODUCTION ET PROPAGATION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) EN CHIFFRES - GESTION DE LA PROBLÉMATIQUE SUR LE TERRITOIRE DU COBARIC

Statut d'avancement
des actions pour lutter contre
l'introduction et la propagation
d'EEE (AGIRE, 2022)



10 Actions en cours
3 Actions terminées

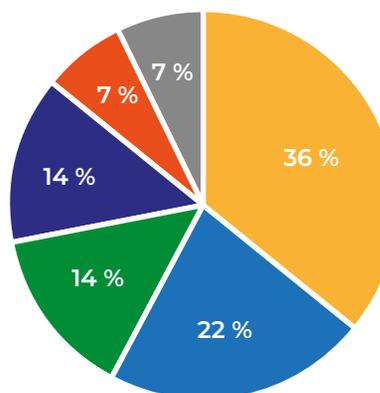
Statut d'avancement
des réalisations* pour lutter
contre l'introduction et la
propagation d'EEE (AGIRE, 2022)



14 Réalisations en cours
25 Réalisations terminées

* Les réalisations permettent
de compléter une action.

Répartition des actions pour lutter contre l'introduction
et la propagation d'EEE selon leur type (AGIRE, 2022)



Intervention terrain	4 actions 8 réalisations
Sensibilisation/Information	3 actions 17 réalisations
Acquisition de connaissances	2 actions 9 réalisations
Planification/Réglementation	2 actions 4 réalisations
Incitatifs fiscaux	1 action 1 réalisation
Infrastructures	1 action

Échéancier des actions entreprises à travers le temps
pour lutter contre l'introduction et la propagation d'EEE



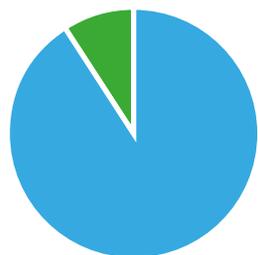
Réalisations « phares » :

- ▶ Contrôle et lutte contre le myriophylle à épis dans le lac des Abénaquis
Association des riverains du lac des Abénaquis, 2016
- ▶ Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches
Organismes de bassins versants de la Chaudière-Appalaches, 2018-2022
- ▶ Plan d'action pour ralentir la progression de l'agrile du frêne dans la ville de Lévis
Ville de Lévis, 2018
- ▶ Sensibiliser les acteurs de l'eau sur la présence du nerprun bourdaine sur le territoire des Appalaches
Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, 2022

PERTE OU DÉGRADATION DE MILIEUX HUMIDES, HYDRIQUES ET RIVERAINS

EN CHIFFRES - GESTION DE LA PROBLÉMATIQUE SUR LE TERRITOIRE DU COBARIC

Statut d'avancement des actions pour lutter contre la dégradation des milieux humides, hydriques et riverains (AGIRE, 2022)



21 Actions en cours
2 Actions terminées

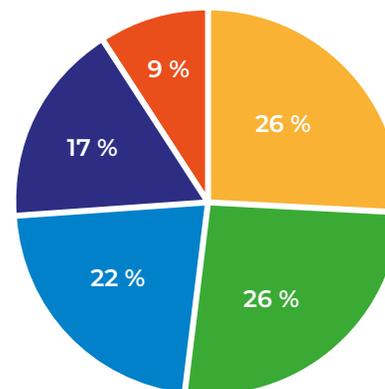
Statut d'avancement des réalisations* pour lutter contre la dégradation des milieux humides, hydriques et riverains (AGIRE, 2022)



22 Réalisations en cours
16 Réalisations terminées

* Les réalisations permettent de compléter une action.

Répartition des actions pour lutter contre la dégradation des milieux humides, hydriques et riverains selon leur type (AGIRE, 2022)



- Intervention terrain**
6 actions | 10 réalisations
- Acquisition de connaissances**
6 actions | 8 réalisations
- Sensibilisation/Information**
5 actions | 8 réalisations
- Planification/Réglementation**
4 actions | 9 réalisations
- Incitatifs fiscaux**
2 actions | 3 réalisations

Évolution du nombre d'actions entreprises pour lutter contre la perte ou la dégradation de milieux humides, hydriques et riverains



En 2014, 13 actions intégrées au Plan directeur de l'eau (PDE).

En 2022, 23 actions inscrites au PDE.

Réalisations « phares » :

- ▶ Plan d'intervention pour la remise en état et conservation de l'habitat du lac Mégantique et de son bassin versant
Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), 2022
- ▶ Aménagements agroenvironnementaux durables intégrant des arbres et des arbustes ou étant favorables à la biodiversité
Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), ferme G. G. Rousseau, 2020
- ▶ Démarche régionale d'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques de Chaudière-Appalaches
9 MRC de Chaudière-Appalaches, Ville de Lévis, 2018
- ▶ Programme d'achat groupé d'arbres et arbustes pour les associations riveraines
Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), 2014-2021



PROBLÉMATIQUES DE DEMAIN ET PISTES DE TRAVAIL

Les problématiques de demain, ainsi que les pistes de travail sont relatives à l'établissement, en 2019, des problématiques prioritaires pour le bassin versant de la rivière Chaudière.

Par ailleurs, les réflexions et travaux de demain devront prendre en compte l'émergence de problématiques de plus en plus récurrentes (ex. : insuffisance quantitative pour l'approvisionnement en eau potable) ainsi que les priorités d'actions des acteurs, notamment pour garantir à la population l'accessibilité aux lacs et rivières du territoire.

Afin de répondre à ces nouveaux enjeux, tout en continuant d'assurer un suivi adéquat des actions menées sur l'ensemble de la ZGIEBV, le COBARIC envisage actionner plusieurs leviers liés à la mobilisation et à la participation des acteurs. Ces pistes pourront être détaillées au sein de la prochaine stratégie de mobilisation prévue au 1^{er} décembre 2023.

En plus d'une stratégie de mobilisation pour susciter l'engagement des acteurs dans la concertation, une stratégie pour faciliter la mise en œuvre des actions du Plan directeur de l'eau et l'atteinte des objectifs sera conçue par les représentants et l'équipe du COBARIC, également en 2023.

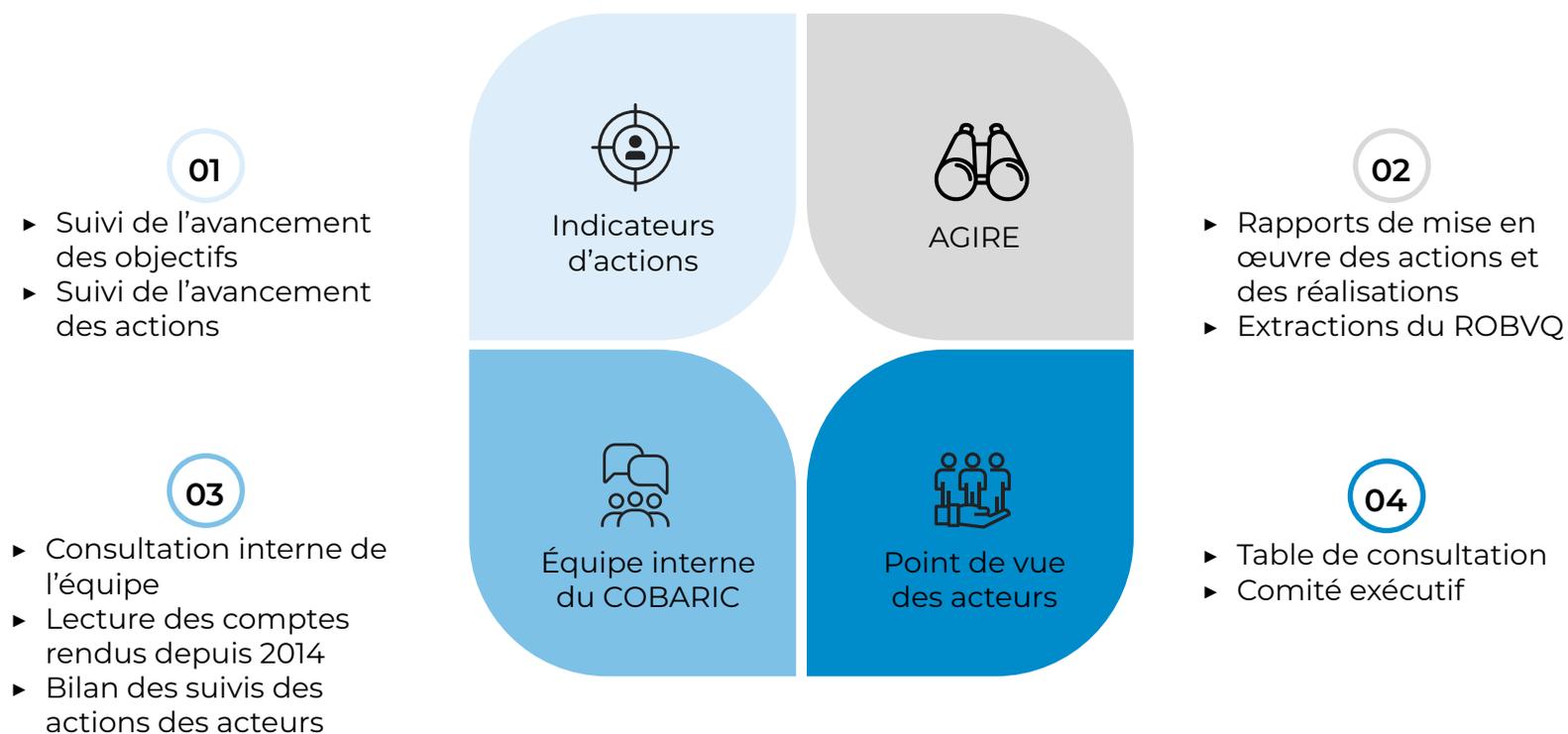
LES ENJEUX DE DEMAIN

- La perte et dégradation des milieux humides
- La dégradation de bandes riveraines
- L'érosion et la sédimentation
- Les inondations
- Les débits de pointes
- Les pesticides
- Les espèces exotiques envahissantes

DES LEVIERS ET DES PISTES DE TRAVAIL

- Médiatisation des problématiques
- Volonté politique
- Règlementation
- Financement
- Engagement d'autres acteurs et processus de concertation
- Projet novateur
- Sensibilisation

ANNEXE 1. FAIRE LE BILAN DU PDE - MÉTHODOLOGIE



ANNEXE 2. LISTE DES MUNICIPALITÉS PRÉSENTES DANS LE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Le bassin versant de la rivière Chaudière touche en tout ou en partie à 7 MRC et 1 ville-MRC, pour un total de 78 municipalités.

1. Lévis
2. Saint-Lambert-de-Lauzon
3. Saint-Apollinaire
4. Saint-Isidore
5. Saint-Gilles
6. Saint-Agapit
7. Sainte-Hénédine
8. Saint-Flavien
9. Sainte-Marguerite
10. Scott
11. Saint-Bernard
12. Saint-Narcisse-de-Beaurivage
13. Frampton
14. Dosquet
15. Sainte-Marie
16. Lac-Etchemin
17. Saints-Anges
18. Sainte-Justine
19. Saint-Elzéar
20. Saint-Patrice-de-Beaurivage
21. Sainte-Agathe-de-Lotbinière
22. Saint-Sylvestre
23. Saint-Odilon-de-Cranbourne
24. Saint-Cyprien
25. Vallée-Jonction
26. Saint-Joseph-de-Beauce
27. Saint-Séverin
28. Sainte-Rose-de-Watford
29. Saint-Frédéric
30. Saint-Joseph-des-Érables
31. Saint-Benjamin
32. Saint-Jacques-de-Leeds
33. Saint-Louis-de-Gonzague
34. Beauceville
35. Saint-Pierre-de-Broughton
36. Sacré-Cœur-de-Jésus
37. Tring-Jonction
38. Saint-Prosper
39. Saint-Jules
40. Saint-Simon-les-Mines
41. East Broughton
42. Sainte-Aurélie
43. Saint-Victor
44. Notre-Dame-des-Pins
45. Saint-Georges
46. Thetford Mines
47. Saint-Alfred
48. Saint-Philibert
49. Saint-Zacharie
50. Adstock
51. Sainte-Clotilde-de-Beauce
52. Saint-Benoît-Labre
53. Saint-Côme-Linière
54. Saint-Éphrem-de-Beauce
55. Lac-Poulin
56. Saint-René
57. Saint-Théophile
58. Saint-Martin
59. Saint-Honoré-de-Shenley
60. La Guadeloupe
61. Saint-Évariste-de-Forsyth
62. Saint-Hilaire-de-Dorset
63. Saint-Gédéon-de-Beauce
64. Saint-Sébastien
65. Saint-Robert-Bellarmin
66. Saint-Ludger
67. Lac-Drolet
68. Sainte-Cécile-de-Whitton
69. Audet
70. Nantes
71. Milan
72. Frontenac
73. Lac-Mégantic
74. Martson
75. Val-Racine
76. Piopolis
77. Notre-Dame-des-Bois
78. Saint-Augustin-de-Woburn



1442, route du Président-Kennedy, bureau 140

Scott (Québec) G0S 3G0

418-389-0476 | www.cobaric.qc.ca | cobaric@cobaric.qc.ca